

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
LA CROIX-ROUGE**

Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Pour la période du 24 février 2022 au 31 mars 2022

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine

Pour la période du 24 février 2022 au 31 mars 2022

Rapport des auditeurs indépendants

Page

États financiers

| | |
|---|-------|
| État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires | 1 |
| État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires | 2 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 3 - 5 |



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine (le « Fonds »), qui comprennent :

- l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2022;
- l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour la période de 36 jours du 24 février 2022 au 31 mars 2022;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2022 et de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour la période de 36 jours du 24 février 2022 au 31 mars 2022, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – méthode de comptabilité

Nous attirons votre attention sur la note 2(a) des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a) des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation;
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 17 juin 2022

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

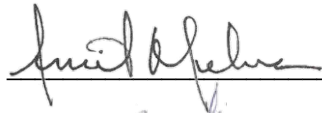
Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine
État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

| | Fonds total | Appel public | Gouvernement du Canada |
|---|-------------|--------------|------------------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme : | | | |
| Trésorerie | | | |
| Fonds grevés d'affectations externes | 60 970 \$ | 60 970 \$ | – \$ |
| Débiteurs d'Affaires mondiales Canada | 20 000 | – | 20 000 |
| | 80 970 | 60 970 | 20 000 |
| Passif | | | |
| Passif à court terme : | | | |
| Payable à la | | | |
| Société canadienne de la Croix-Rouge | 2 887 | 2 887 | – |
| Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires | 78 083 \$ | 58 083 \$ | 20 000 \$ |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil :



Président



Président, Comité de vérification et des finances

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine

État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Pour la période du 24 février 2022 au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

| | Fonds total | Appel public | Gouvernement du Canada |
|---|-------------|--------------|------------------------|
| Augmentation des fonds : | | | |
| Apports (note 3) | 141 231 \$ | 111 231 \$ | 30 000 \$ |
| Revenus de placements | 11 | 11 | – |
| | 141 242 | 111 242 | 30 000 |
| Diminution des fonds : | | | |
| Soulagement et assistance directe | 60 723 | 50 723 | 10 000 |
| Soutien et coordination des programmes | 230 | 230 | – |
| Soutien de l'appel (note 3) | 2 206 | 2 206 | – |
| | 63 159 | 53 159 | 10 000 |
| Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires, à la fin de période | 78 083 \$ | 58 083 \$ | 20 000 \$ |

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine
Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période du 24 février 2022 au 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

1. Objectif et juridiction du fonds

La portée et l'objet du Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine (le « Fonds ») de la Société canadienne de la Croix-Rouge ont été déterminés dans le cadre d'un appel lancé par la Société canadienne de la Croix-Rouge (la « Société ») le 24 février 2022.

La Société a mis sur pied le Fonds pour venir en aide aux personnes touchées par cette crise en cours. Les dons permettront à la Société et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de répondre aux besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays avoisinants. Cela inclut les mesures de secours immédiates et continues, ainsi que les efforts de préparation, car un nombre croissant de personnes cherchent à fuir dans les pays voisins à des fins de sécurité, de rétablissement et de résilience à long terme.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers ci-joints tiennent compte des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires et de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires du Fonds. Les états financiers du Fonds reflètent uniquement les activités financières associées à la crise en Ukraine.

Le Fonds est un segment d'activités non constitué de la Société. Par conséquent, ces états financiers pourraient ne pas être indicatifs de l'activité financière qui aurait été réalisée par le Fonds s'il avait été exploité comme organisme non affilié.

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2022 sont présentés dans les états financiers à vocation générale de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à titre de produits reportés.

b) Services bénévoles

Le Fonds bénéficie des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les états financiers puisqu'elle est difficile à mesurer.

c) Apports

Les dons, y compris les fonds de contrepartie du gouvernement, sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Pour la période du 24 février 2022 au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Trésorerie

La trésorerie liée au Fonds est détenue dans les principaux comptes de caisse de la Société et est grevée d'affectations externes en lien avec le Fonds d'appel humanitaire de l'Ukraine. Ces fonds ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Société.

3. Soutien de l'appel

Les coûts de collecte de fonds liés à cet appel d'urgence ne dépasseront pas 5 % du total des fonds recueillis dans le cadre de l'appel public, à l'exclusion des fonds de contrepartie d'Affaires mondiales Canada.

4. Obligations contractuelles

Conformément à l'accord de subvention conclu avec le gouvernement du Canada, la Société doit canaliser les apports du gouvernement du Canada aux partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Ukraine. L'engagement restant se chiffre à 20 millions de dollars et devrait être entièrement dépensé d'ici un an.